



Déclaration liminaire séance plénière du CHSCT de Côte d'Or du 13 Décembre 2022

Monsieur le Président ,

la CGT ne peut débiter ce dernier CHSCT sans revenir sur le décès de notre collègue de la DDFIP du Pas-de-Calais, malheureusement décédé dans l'exercice de ses fonctions et sur la violente agression subie par sa collègue lors du même contrôle fiscal.

La CGT Finances Publiques et le SNAD CGT, en proie à une très vive émotion, s'inquiètent pour l'ensemble des agents confrontés à ce drame inqualifiable, totalement inacceptable, mais pas complètement inimaginable.

Cet événement malheureux est le fruit d'une violence grandissante de la société envers les fonctionnaires, une violence savamment entretenue par des politiques directionnelles de dégradation des services publics, qui contribuent à l'exaspération et à la défiance des usagers à l'égard des agents publics.

A ces politiques, s'ajoutent les propos irresponsables de nombreux hommes politiques et de nombreux médias, qui alimentent un discours empreint de "fonctionnariat bashing", en assimilant les agents à des fainéants et des nantis, et en participant au dénigrement de l'ensemble des fonctionnaires, sans que nos Ministères n'interviennent pour les défendre.

Aujourd'hui c'est le dernier CHSCT de cette mandature et dans son format actuel,

remplacé en 2023 par des Formations Spécialisées en Santé, Sécurité et Conditions de Travail aux contours et aux prérogatives bien floues.

Force est de constater que cette mandature s'achève dans une dégradation continue du dialogue social.

Aux récents 49-3 imposés de manière autocratique par le Gouvernement, s'est appliquée depuis 2019, la mise en oeuvre "à la hussarde" de la Loi de la Transformation de la Fonction Publique dans les différentes administrations du Ministère de l'Economie, des Comptes Publics et des Finances.

Cette réforme n'a pas été sans conséquence sur le fonctionnement des CHSCT, qui ont vu, année après année, leurs moyens et leurs prérogatives s'étioler, alors qu'ils ont toujours prouvé leur utilité dans la protection de la santé et de la sécurité au travail des agents.

Aujourd'hui, nous perdons une interdirectionnalité, qui permettait une cohérence de proximité en matière de prévention et sur la façon d'utiliser les crédits alloués dans les différentes directions de notre Ministère.

Aujourd'hui, disparaissent des comités, qui permettaient de mobiliser les compétences des différents acteurs de prévention et des syndicats du Ministère, dans une instance agissant dans l'intérêt des agents, de leur santé et de leurs conditions de travail.

La période du COVID a d'ailleurs permis de mettre en évidence toute l'utilité du CHSCT dans cette crise sanitaire.

La CGT n'a eu de cesse de défendre au cours de ces dernières années, les prérogatives des CHSCT, en exigeant leurs consultations dans les formes à chaque projet de réorganisation de service ou de déménagement, ou en rappelant régulièrement les principes régissant l'affectation des crédits pour rappeler les Directions à leurs responsabilités.

Les services douaniers de CHALON SUR SAONE, et de BEAUNE sont toujours là grâce à ce combat mené par les représentants de la CGT au sein du CHSCT de Côte d'Or.

Et pourtant, quand on « veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage ».

Le pouvoir politique, lassé d'être retardé dans ses projets de démantèlement du Service Public, est intervenu pour d'abord limiter le champ de consultation des CHSCT, avant de carrément légiférer pour la suppression des CHSCT par la mise en place de la loi de la Transformation de la Fonction Publique du 06 août 2019.

Cette évolution n'est ni réjouissante pour l'avenir de nos services, ni constructive pour la protection de la santé au travail de nos collègues, alors que leur santé et que leurs conditions de travail n'ont cessé de se dégrader depuis des années au gré des économies de personnels et de moyens faits par nos différentes Directions dans les services.

L'explosion de la souffrance au travail et des risques psychosociaux devraient pourtant alerter nos hiérarques sur cette dégradation de la santé de nos collègues!

L'ensemble des DUERP des administrations de la DGFIP, de la DGDDI et de l'INSEE témoignent du mal être qui croît dans tous les services.

La surcharge de travail, l'absence d'écoute hiérarchique, la pression des indicateurs de performance, les fusions incessantes de services pour faire des économies de personnel, la complexification des procédures, contribuent tous à dégrader la santé psychologique et les conditions de travail de nos collègues.

Les décisions sont partout mal ou pas du tout anticipées, comme pour le Transfert des Missions Fiscales, la création du Nouveau Réseau de Proximité ou la remise en cause juridique de l'article 60 du Code des Douanes.

Bref, tout contribue à ce constat alarmant de la perte de sens au travail pour de nombreux agents.

Quant aux **Plans de Prévention** qui nous sont présentés par nos Directions, ils ne sont pas à la hauteur des difficultés subies par les agents, et constituent une forme d'alibi à des Directions assumant avec schizophrénie, le double rôle de pompier et de pyromane. Nos Directions priorisent quelques actions mais passent souvent à côté de l'essentiel: le manque de moyens humains pour exercer les missions, et le ras le bol des réformes incessantes.

La CGT est très inquiète de la mise en place de Formations Spécialisées, aux contours et aux prérogatives "nébuleuses". Aucune vision, ni cadrage précis n'ont été apportés aux Organisations Syndicales sur la constitution de ces instances, sur la périodicité de leurs réunions et sur les moyens alloués à ces nouvelles instances et à leurs membres pour répondre aux enjeux de santé, de sécurité et de conditions de travail dans les services. Quel budget sera alloué à ces instances? Quel temps syndical sera accordé aux représentants du personnel ?

Quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup !

La crainte légitime de la CGT est que les Formations Spécialisées, se retrouvent dans des prérogatives de fonctionnement uniquement basées sur des enjeux de politique budgétaire et de gestion du personnel, directement sous la tutelle omnipotente de leurs Directions respectives. Les leviers d'actions des organisations syndicales pour garantir la prévention de la santé et de la sécurité au travail, ainsi que des conditions de travail décentes risquent de s'en trouver limités.

Aujourd'hui les CHSCT sont morts.

Demain, au sein des Formations Spécialisées, la CGT se battra dans les nouvelles instances pour agir dans l'intérêt de la protection des agents, avec le souci constant de rappeler aux différentes Directions qu'elles ont une responsabilité pénale en tant qu'employeurs dans la protection de la santé et de la sécurité au travail des agents.

Cette responsabilité est rappelée dans les articles L4121-1 et L4121-2 du Code

du Travail, qui constituent le cadre légal des obligations de l'employeur public en matière de santé et de sécurité au travail.

A moins que le législateur décide demain de supprimer ces deux articles bien dérangeants!

**Les représentants du personnel CGT DOUANE et CGT
FINANCES PUBLIQUES au CHSCT de Côte d'Or**